



**Rectorat**  
DES n° 15 - 2021

21, Rue Saint Etienne  
45043 Orléans Cedex 1

Arrêté DES n° 15 du 16 novembre 2021 portant rectification de la composition de la commission électorale pour l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours

**La rectrice de l'académie d'Orléans-Tours,  
Chancelière des universités**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 822-1, R 822-12, R822-12-1 et R822-12-2;

Vu le décret n° 2021-90 du 29 janvier 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration du centre national des œuvres universitaires et scolaires et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ainsi qu'à la prorogation des mandats des membres de ces conseils ;

Vu le décret n° 2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté du 13 août 2021 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires;

Vu l'arrêté rectoral DES n°8 du 24 septembre 2021 portant création de la commission électorale pour l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours ;

Vu l'arrêté rectoral DES n° 12 du 22 octobre 2021 établissant la liste électorale relative à l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours ;

Vu l'arrêté rectoral DES n° 13 du 28 octobre 2021 fixant les listes valides des candidats pour l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La commission électorale pour l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours, conformément à l'article 5 de l'arrêté ministériel du 13 août 2021, est composée comme suit :

Représentants des électeurs étudiants

**Titulaires**

- |                             |                                    |
|-----------------------------|------------------------------------|
| - Mouhammad Benussi Thioune | « UNEF »                           |
| - Thiphaine Ratte           | « UNI »                            |
| - Léo Cordat                | « SET et SOLIDAIRES ETUDIANT.E.S » |

- Oscar Bretonneau « AGATE »
- François Deguingand « Ô Campus »

#### **Suppléants**

- Jonathan Bruneau « UNEF »
- Alexi Bizieux « UNI »
- Ranya Fouda « SET et SOLIDAIRES ETUDIANT.E.S»
- Léa Blateyron « AGATE »
- Killian Pons de Guigues « Ô Campus »

#### Représentants de l'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires

#### **Titulaires**

- Alain Cordina
- Florence Alary
- Georges Mendes
- Angélique Tabuteau
- Éva Touzeau

#### **Suppléants**

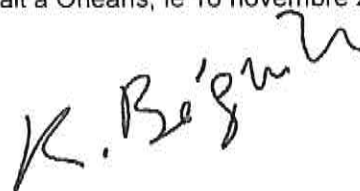
- Briec Dubreil
- Antonin Landais
- Ntai Heu
- Laura Carpentier
- Marianne Couturier

**Article 2 :** La commission électorale est présidée par le recteur de région académique, ou son représentant.

**Article 3 :** Le directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours et sera publié sur le site internet du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours.

Fait à Orléans, le 16 novembre 2021



**Katia Béguin**